Des solutions qui vous donnent de l'avance

# Novembre 2008, Lettre n°4,
## Faisant suite à notre lettre n°3 d'octobre 2008

***Saint-Priest, Novembre 2008***

**Objet :** **REACH**

Mesdames, Messieurs,

La phase de pré-enregistrement sera finie le 1er décembre 2008.
En tant que distributeur et utilisateur aval, Climalife a rempli son devoir vis-à-vis du pré-enregistrement. Nous sommes assurés que les substances commercialisées par Climalife (pures ou en préparation) ont été préenregistrées auprès de l'ECHA*. Le cas échéant, nous avons assuré le pré-enregistrement nous même.

**Nous vous assurons donc de la continuité de l'approvisionnement des produits après le 1er décembre:**

-

-

-

-

-

Pour répondre à vos autres questions sur le pré-enregistrement des substances et sur les préparations commercialisées par Climalife, vous pouvez contacter vos interlocuteurs commerciaux habituels.

Soyez assurés de notre détermination à vous aider dans ce nouveau changement européen.

**Patrice ROLLET**
Directeur Général

**ECHA = Agence Européenne des produits Chimique, basée à Helsinki*